



Urgent - Contestation de la matérialité de l'infraction

Par Iris_59, le 14/04/2014 à 16:59

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de l'Officier du min public le 11/04 alors que le courrier datait du 3/04 pe pour la bonne raison que le courrier mentionnait le n° d'habitation en face duquel mon véhicule est garé et donc au bon n°; demande rejetée d'annulation et possibilité de contester ds les 15 jours à partir du courrier, dc -> 18/04, la matérialité de l'infraction.

Je conteste l'infraction car même si je débordais du cadre de stationnement en largeur, les piétons pouvaient circuler largement de l'autre coté; je l'ai fait consciemment pour faciliter la circulation car si je me gare dans le cadre en largeur, il y a un énorme boitier électrique sur poteau qui gêne les piétons et donc j'ai voulu faire bien..

Est ce que cette erreur d'adresse (merci le facteur) peut jouer en ma faveur?...

Merci,
CDT